L’ART ET LA MANIÈRE DE TRAITER UN SUJET SÉRIEUX SUPERFICIELLEMENT





Photo :
http://www.lemonde.fr/politique/visuel/2013/07/10/le-montant-de-la-reserve-parlementaire-enfin-devoile_3445469_823448.html

C’est ainsi que l’on pourrait qualifier la façon dont a été présenté la réserve parlementaire par le journaliste du quotidien Ouest France dans son édition des 14 et 15 janvier 2017.

Dans cet article il s’agissait de montrer le bon usage d’une somme d’argent (130.000 € quand même !) attribuée par l’Etat aux députés à l’attention de divers bénéficiaires privilégiés. Le lecteur a pu apprendre ainsi comment les 6 députés morbihannais ont réparti leur cagnotte en 2016 au niveau de leur circonscription. M. NOGUES valorise

les initiatives locales, M. LE RAY donne la priorité aux associations, M. LE ROCH est équitable avec les communes, M. PELLOIS soutient le bénévolat, M. ROUILLARD penche pour l'éducation, le sport et la solidarité, quant à M. MOLAC, il soutient les petites communes.

On aurait envie d'applaudir des deux mains devant tant de générosité de la part de nos représentants mais ce serait aller vite en besogne car le brave journaliste, faute de place sans doute, a omis de préciser que :

– Cette somme doit être attribuée sous certaines conditions « oubliées » (voir un précédent billet consacré à ce sujet en 2015).

– L'ensemble de la dotation allouée n'a pas obligation à être distribuée et que par conséquent le parlementaire peut en garder un peu (?) pour lui.

– La somme en question n'est pas uniformément répartie entre tous les députés. Le Président (sur le perchoir) dispose de 520.000 €. Les questeurs, les présidents de groupe, les présidents de commission et les vices-présidents de 260.000 €, les membres du bureau de 140.000 €.

– Certains parlementaires, par le biais d'associations, de fondations ou autres, favorisent des membres de leur famille œuvrant dans ces organisations.

– Les sénateurs bénéficient aussi de cette réserve mais pour savoir ce qu'ils en font il faut se renseigner sur Internet en attendant que le quotidien leur accorde aussi un article.

Pour compléter sa présentation, le journaliste aurait pu justement diriger le lecteur vers le site de la chambre des députés. Je vous invite à vous y rendre, vous irez de surprises en stupéfactions .

Les réserves parlementaires des députés et sénateurs (qui représentent quand même respectivement 90 et 55 millions euros) relèvent d'un procédé d'un autre âge. Nos parlementaires en répartissant à leur bon gré (on pourrait dire sans réserves) cet argent fruit de nos impôts, s'adonnent

à une forme de clientélisme insupportable. A quand la véritable abolition des privilèges ?